

Pour lutter contre le Covid, Macron fait modifier... la recette du saumon farci

écrit par Maxime | 28 décembre 2020



Quel rapport entre le Covid et le saumon farci ?

Bien malin qui saura le dire.

Trop occupé ces derniers temps pour me farcir... le Journal officiel, je comptais profiter de mon dimanche pour rattraper mon retard et, qui sait, trouver quelques pépites, infos cachées, scandales pour mon site patriote préféré.

Mais actuellement il faut bien dire que le travail est particulièrement décourageant compte tenu de l'avalanche de décrets et d'arrêtés qui nous tombe dessus.

Mais qu'est-ce qui leur arrive? Travailleraient-ils du chapeau? Des dizaines et dizaines de livraisons quotidiennes de décrets, arrêtés et lois en tous genres sous prétexte du « Covid ».

L'impression qu'on cherche à nous en mettre plein la vue : voyez comme le gouvernement travaille pour vous sortir de là, bonnes gens !

Faites-vous vacciner, qu'on vous dit, « la » covid (il a changé de sexe apparemment lui aussi) c'est pas rien ! Regardez tout ce qu'on fait passer dans le journal officiel en ce moment au nom de « l'état d'urgence sanitaire ».

Et là, soudain, j'ai eu l'impression d'un écran de fumée pour m'impressionner et je me suis dit : « stop : on réfléchit ».

Parce que franchement, découvrir dans le Journal officiel du 24 décembre, un arrêté qui modifie le cahier des charges du « saumon farci aux petits légumes » au nom du coronavirus, c'est fort de café.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorff/id/JORFFTEXT000042731460>

Mais qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Nous prendrait-on pour des idiots capables de tout gober, le saumon, la farce et les petits légumes au covid ??

Mouais... fa falloir m'expliquer le rapport entre le saumon farci aux petits légumes et le covid.

Alors, qu'en pensez-vous ?

Arrêté du 21 décembre 2020 relatif à la modification temporaire du cahier des charges du label rouge n° LA 07/14 « Saumon farci, farce aux petits légumes »

NOR : AGRT2034919A

ELI

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/12/21/AGRT2034919A/jo/texte>

[JORF n°0311 du 24 décembre 2020](#)

Texte n° 80

[Extrait du Journal officiel électronique authentifiéPDF – 189,4 Ko](#)

Version initiale

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et

le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Vu le [code rural et de la pêche maritime](#), notamment ses articles L. 642-4 et D. 641-10-1 ;
Vu la [loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020](#) autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;
Vu le [décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020](#) déclarant l'état d'urgence sanitaire ;
Vu le [décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020](#) prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
Vu l'arrêté du 20 juillet 2020 portant homologation du cahier des charges du label rouge n° LA 07/14 « Saumon farci, farce aux petits légumes » ;
Sur proposition de la commission permanente du comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties de l'Institut national de l'origine et de la qualité en date du 3 décembre 2020,
Arrêtent :

▪ **Article 1**

En raison des mesures prises contre la propagation du covid-19, les conditions de production du cahier des charges du label rouge n° LA 07/14 « Saumon farci, farce aux petits légumes » sont modifiées temporairement, à compter du 24 novembre et jusqu'au 31 juillet 2021, comme suit :

Pour les lots de saumons farcis dont le farcissage et la surgélation en cru ont été réalisés à une date antérieure au 30 octobre 2020, et pouvant être cuits en vue de leur mise en commercialisation :

Au chapitre « 3.2. Tableau comparatif produit courant de comparaison / produit label rouge » :

La disposition :

«

Produit label rouge	Produit courant de comparaison	Impact sur la qualité supérieure
Congélation du saumon farci cru (facultatif)		
Durée de stockage du saumon farci cru surgelé (avant cuisson) ≤ 6 mois	La durée de stockage du saumon farci surgelé cru peut aller jusqu'à 12 mois	Une durée de congélation réduite évite la déshydratation, l'oxydation des lipides (goût de « rance »)

»

est remplacée par :

Produit label rouge	Produit courant de comparaison	Impact sur la qualité supérieure
Congélation du saumon farci cru (facultatif)		
Durée de stockage du saumon farci cru surgelé (avant cuisson) ≤ 9 mois	La durée de stockage du saumon farci surgelé cru peut aller jusqu'à 12 mois	Une durée de congélation réduite évite la déshydratation, l'oxydation des lipides (goût de « rance »)

» ;

Au chapitre « Étape n° 7 : Stockage en chambre froide négative du saumon farci cru surgelé » :

La disposition :

«

CQ	Points de maîtrise	Valeur cible
CQ22	Durée de stockage des saumons farcis crus surgelés	En chambre froide négative Durée ≤ 6 mois

»

est remplacée par :

«

CQ	Points de maitrise	Valeur cible
CQ22	Durée de stockage des saumons farcis crus surgelés	En chambre froide négative Durée ≤ 9 mois

» ;

Au chapitre « 7- Principaux points à contrôler et méthodes d'évaluation »

La disposition :

«

CQ22. Durée de stockage des saumons surgelés	Durée de stockage du saumon farci cru surgelé (avant cuisson) ≤ 6 mois	Documentaire Visuel
--	--	------------------------

»

est remplacée par :

«

CQ22. Durée de stockage des saumons surgelés	Durée de stockage du saumon farci cru surgelé (avant cuisson) ≤ 9 mois	Documentaire Visuel
--	--	------------------------

».

▪ **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 21 décembre 2020.

*Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation :*

*La sous-directrice Compétitivité,
M. Testut-Neves*

*Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Pour le ministre et par délégation :*

*La sous-directrice des produits et des marchés
agroalimentaires,
A. Biolley-Coornaert*